

**VILLE DE RIQUEWIHR****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR  
DE LA SEANCE DU 16 MAI 2019****Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Présents : MM. Daniel KLACK, Maire, Mr Vincent SCHERRER, Mr Jean Claude BUTTIGHOFFER, Mmes Sophie FRITSCH, Christine VOIRIN adjoints

MM Daniel BRECHBUHLER, Mmes Christine DEMESSE, Anne ELTZER, Marie Lucie FREGUIN, Brigitte HAAS, Valérie HORN, Sylvie STRIBY

Absent non excusé : Mr Jean Claude GASS

Absents excusés : Mr Thierry RENTZ, Mme Sandrine MISCHLER procuration à Mme Valérie HORN

Ordre du jour :

1. Présentation de l'étude concernant la friche Dopff et Irion par le cabinet HANKS et la Banque des Territoires
2. Approbation du procès verbal de la séance du 2 avril 2019
3. Communications
  - a. Remerciements
  - b. Rapport d'activité 2018 du syndicat d'électricité
  - c. Circulation du petit train touristique
  - d. Confirmation des emplacements de terrasse fixe
  - e. Divers
4. Attribution de subventions aux associations de Riquewihir
  - a) Demande d'Art et Culture
  - b) Demande de la société chorale
5. Confirmation de création de rue
6. Motion concernant l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
7. Divers

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'embauche d'un travailleur saisonnier.  
Ce rajout est accepté à l'unanimité.

## **1 PRESENTATION DE L'ETUDE CONCERNANT LA FRICHE DOPFF ET IRION PAR LE CABINET HANKS ET LA BANQUE DES TERRITOIRES**

Une présentation détaillée de trois scénariis est effectuée par le cabinet HANKS sous le couvert de la Banque des Territoires dans le cadre de l'étude pour la réhabilitation de la Friche Dopff et Irion. Ce terrain d'un hectare est une belle opportunité de développement et de réponse aux besoins futurs de la Ville de Riquewihir.

## **2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2019**

Mr le maire reprend les points abordés lors de cette séance qui avait notamment à son ordre du jour, le vote des budgets primitifs 2019.

Le procès verbal de la séance du 2 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **3. COMMUNICATIONS**

### **a. Remerciements**

Différents courriers de remerciements sont parvenus en mairie, Mr le Maire en donne lecture.

### **b. Rapport d'activité 2018 du syndicat d'électricité**

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'activité 2018 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin doit être communiqué annuellement à l'ensemble des conseils municipaux membres.

Les points forts de l'année 2018 ont été :

- > Signature de l'Avenant n°8 au Contrat de concession
- > Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- > Reversement aux communes de la redevance d'investissement R2
- > Attribution des aides aux communes au titre de l'Article 8 du Contrat de concession, enveloppes 2018 et 2019
- > Convention de cofinancement avec Enedis pour des travaux 20 000 volts
- > Déplacements d'ouvrages basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres —> Conventions de cofinancement de travaux 20 000 volts entre le Syndicat et Enedis -> Programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables

→ Signature des conventions relatives à l'utilisation du réseau électrique par M2O, SFR-Numéricable, ORANGE, SFR/COMTELEL, FREE, BIRDZ et VEOLIA.

c. Circulation du petit train touristique

Mr le Maire a rencontré à deux reprises Messieurs KERN à propos de la circulation du petit train en centre ville alors que les déplacements routiers sont restreints les week ends du fait de l'activation des bornes aux entrées de ville. Le conseil municipal confirme le maintien du circuit actuel et la mise à disposition d'un badge d'ouverture à l'exploitant du petit train. .

d. Confirmation des emplacements de terrasse fixe

Monsieur le maire souhaite rappeler que deux terrasses fixes sont autorisées depuis de très nombreuses années pour une exploitation par des établissements de restauration de la Rue du Gal de Gaulle. Il est supposé que ces terrasses avaient été accordées, en leur temps, en fonction de la forte pente existante à ces endroits. Au fil des ans, la ville a été sollicitée à plusieurs reprises par d'autres commerçants hors Rue du Gal de Gaulle pour l'obtention d'une installation identique, sollicitation ayant toujours mené à un refus. Récemment, un nouvel exploitant a sollicité l'obtention d'une terrasse fixe devant son établissement à plusieurs reprises en quelques mois, sollicitation là aussi toujours soldée par un refus.

Le conseil municipal prend acte de la position du maire sur ce point qu'il considère parfaitement fondé.

e. Divers

#### **4.ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE RIQUEWIHR**

a)Demande d'Art et Culture

L'association ART et CULTURE sollicite comme chaque année la Ville de Riquewihr pour un soutien financier pour ses différentes activités culturelles organisées en 2019. Il s'agit entre autres de l'organisation de la Parade Vénitienne, du Festival des trois coups avec une séance plus particulière à l'attention des scolaires, ..... Le budget primitif qui nous été transmis par l'association s'élève à 14600 euros.

Après discussion, il est proposé d'attribuer un montant de 1500 euros maximum basé sur le montant du budget qui est proposé. 50% de la subvention sera versée immédiatement, les 50 % restants sur présentation du budget définitif et au prorata des dépenses effectivement réalisées

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à 7 voix pour (1 voix pour 2000 euros et 5 pour 1000 euros) d'approuver le versement d'une subvention de 1500 euros maximum au titre de l'exercice 2019 sur un montant prévisionnel de dépense de 14600 euros, subvention qui sera proratisée si les dépenses s'avèrent inférieures

à ce montant et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

#### b) Demande de la société chorale 1862 Riquewihr

La société chorale 1862 organisera les 28, 29 et 30 juin prochain son 8ème festival de chœurs d'hommes qui a pour ambition de promouvoir le chant choral et plus particulièrement les chœurs d'hommes.

Le budget estimatif de la manifestation transmis par l'association s'élève à 15 800 euros.

Après discussion, il est proposé un montant d'attribuer un montant maximum de 1 500 euros basé sur du budget proposé. 50% de la subvention sera versée immédiatement, les 50 % restants sur présentation du budget définitif et au prorata des dépenses effectivement réalisées

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à 8 voix ( 1 voix 500 euros – 3 voix pour 1000 euros – 1 conseiller ne prend pas part au vote) d'approuver le versement d'une subvention de 1500 euros maximum au titre du festival 2019 sur un montant prévisionnel de dépenses de 15 800 euros, subvention qui sera proratisée si les dépenses réelles s'avèrent inférieures et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **5. CONFIRMATION DE CREATION DE RUE**

Le CDIF nous demande confirmation du libellé de rue des Vignes qui n'est plus désigné en tant que chemin des vignes depuis la fin des travaux de voirie. Cette dénomination est appliquée à l'ensemble des constructions de la rue.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **CONFIRME** à l'unanimité que la dénomination exacte est « Rue des Vignes » et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **6. MOTION CONCERNANT L'OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

## **7.DIVERS**

### a) Création d'un emploi saisonnier supplémentaire

Par délibération du 7 mars 2019, le conseil municipal avait décidé d'approuver l'embauche de deux saisonniers techniques pour les mois de juillet et août et si besoin un saisonnier assurant les missions d'Asvp pour les mois de juillet et août. Il est proposé une embauche supplémentaire d'une personne de plus de 17 ans pour une période de 3 mois à mi temps affecté à des missions administratives entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2019.

Le grade proposé est celui d'adjoint administratif à temps non complet. La rémunération sera basée sur l'échelle 3 - échelon 1 IB 348 Im 326- 1 527.64 euros brut pour un temps complet (minoré pour les moins de 18 ans)

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'approuver l'embauche d'un saisonnier administratif pour une période de trois mois rémunéré sur l'IB348/326, **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

### b) Il est rappelé la nécessité de trouver un nouvel emplacement pour un conteneur bio car de nombreux usagers participent à cette gestion des déchets.

- c) Il est rappelé que si une association de Riquewihr n'est pas membre du comité des fêtes, elle pourra bénéficier d'un soutien direct à son fonctionnement annuel sous forme de subvention sur demande de sa part.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 11 juillet 2019 à 19h00

1. Présentation de l'étude concernant la friche Dopff et Irion par le cabinet HANKS et la Banque des Territoires
2. Approbation du procès verbal de la séance du 2 avril 2019
3. Communications
  - f. Remerciements
  - g. Rapport d'activité 2018 du syndicat d'électricité
  - h. Circulation du petit train touristique
  - i. Confirmation des emplacements de terrasse fixe
  - j. Divers
4. Attribution de subventions aux associations de Riquewihr
  - c) Demande d'Art et Culture
  - d) Demande de la société chorale
5. Confirmation de création de rue
6. Motion concernant l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
7. Divers
  - a) Création d'un emploi saisonnier supplémentaire
  - b) Divers\*\*

### Compte rendu de la séance du 16 mai 2019

Suivent les signatures des conseillers municipaux présents :

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLACK Daniel	Maire		
SCHERRER Vincent	1 <sup>er</sup> Adjoint		
FRITSCH Sophie	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
VOIRIN Christine	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
BUTTIGHOFFER Jean Claude	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GASS Jean Claude	Conseiller municipal	Absent non excusé	
BRECHBUHLER Daniel	Conseiller municipal		
HAAS Brigitte	Conseillère municipale		

HORN Valérie	Conseillère municipale		
DEMESSE Christine	Conseiller municipal		
FREGUIN Marie Lucie	Conseillère municipale		
RENTZ Thierry	Conseiller municipal	Absent excusé	
ELTZER Anne	Conseillère municipale		
LAUG-MISCHLER Sandrine	Conseillère municipale	Procuration à Valérie HORN	
STRIBY Sylvie	Conseillère municipale		

**Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°48 à N°54, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux le 27 mai 2019.  
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour**

**Daniel KLACK,  
Maire de Riquewihr**

